

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE WOLFISHEIM / HOLTZHEIM

Tel : 06.86.81.04.96

Mail : edmiwh@wolfisheim.fr



ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019



REPRISE DES COURS A PARTIR DU 01 OCTOBRE 2018

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

L'école accueille les enfants à partir de 4ans (moyenne section de maternelle) dans le jardin musical (activités ludiques autour de la musique visant à harmoniser et développer la latéralisation et la psychomotricité).

A partir de 7 ans (entrée en C.E.1) les élèves débutent l'instrument et le solfège.

Liste des instruments :

Flûte à bec, flûte traversière, batterie, percussions, violon, alto, tous les types de guitare, piano, guitare basse, synthétiseur, accordéon, saxophone.....

Les enseignements :

- Le Jardin Musical. (éveil et orientation)
- La formation musicale (solfège), 1h15 par semaine.

Liste des ensembles :

- Ensemble de Flûtes Traversières : 1h par semaine.
- Ensemble de Guitares : 1h par semaine.(2 niveaux : avancé « choix du professeur » et débutant)
- Ensembles de d'jembés : Inscription à valider par le professeur. Découverte de diverses rythmiques. Ne nécessitent aucune connaissance. (groupe débutant 45min/ semaine & groupe avancé 1h/ semaine.
- Ensemble de cordes : 1h / semaine.
- Atelier de musiques actuelles : 1h / semaine.
- Ensemble de saxophones : 1h / semaine.

Les matières citées sont celles existant déjà à l'école de musique. Ces listes peuvent être complétées au fil de l'évolution de l'école et à la demande des élèves et des enseignants, dans la limite des moyens octroyés par les communes. Les projets de créations doivent être soumis au directeur et à l'équipe d'enseignement. Le directeur propose au Conseil Municipal les projets qui ont reçu son assentiment et celui des enseignants.

Il faut également noter que l'école de musique participe activement à la vie culturelle des deux villages. De nombreuses présentations et manifestations y sont prévues, ainsi qu'à l'extérieur.

Inscription et rentrée 2018 / 2019 mode d'emploi :

Documents nécessaires :

- Fiche d'inscription à retirer à l'accueil des deux Mairies ou dans le courrier de fin d'année pour les anciens élèves.
- Un justificatif de domicile.

Comment remplir votre fiche d'inscription

- Compléter tous les renseignements concernant l'élève, ainsi que son responsable légal.
- Ne pas oublier de joindre un justificatif de domicile.
- Ne surtout pas oublier de préciser un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre en cas d'urgence.
- Puis faire le choix entre l'une des trois possibilités.
- **Le choix N°1** correspond au **jardin musical** (éveil et orientation), cocher la case correspondante à l'âge de votre enfant, éventuellement précisez si votre enfant a déjà suivi ce type de cursus et dans quelle structure.
- **Le choix N°2** correspond au **premier cycle**, il contient l'enseignement de l'instrument choisi (30min / semaine) , le solfège (dit formation musicale : 1h15 / semaine), et une pratique collective facultative. Il faut savoir qu'une seule pratique collective est incluse dans le tarif, il est tout à fait possible d'en faire une deuxième ceci demandant bien entendu une légère augmentation du tarif (cf : liste des tarifs). Pour le choix de la pratique collective il suffit d'entourer celle que vous avez choisie.
- **Le choix N°3** correspond au **deuxième cycle**, ce cycle est accessible après l'obtention du fin de cycle 1, ainsi qu'aux adolescents (**à partir de 14 ans**) ou aux adultes. Instrument 45 min et pratique collective facultative. A vous de choisir ce que vous voulez faire selon vos envies. Il est possible de choisir plusieurs activités.
- Ne pas oublier de dater et de signer.
- Remplir une fiche d'inscription par élève et l'autorisation de diffusion à l'image.
- Renvoyer le tout ou le déposer à la Mairie de votre choix.

Coordonnées pour toute correspondance

Pour WOLFISHEIM

Ecole de Musique Intercommunale
Mr Philippe BERGER
Mairie, 19 rue du Moulin
67202 WOLFISHEIM
Tel : 03.88.78.97.99

Pour HOLTZHEIM

Espace Marceau
Ecole de Musique Intercommunale
Mr Philippe BERGER
1, place de la Fontaine
67810 HOLTZHEIM
Tel : 03.88.78.37.88

Permanences exceptionnelles du directeur Du 05 Septembre au 26 Septembre 2018

- **Espace Marceau de HOLTZHEIM** : Tous les mercredis de 9h à 12h.
- **Mairie de WOLFISHEIM** : Tous les mercredis de 14h à 17h30.

Pour Holtzheim monter au premier étage à votre droite (bureau du directeur) et pour Wolfisheim, merci de bien vouloir vous présenter à l'accueil et me faire demander. Vous pouvez également prendre RDV. Pour cela il suffit de joindre le directeur Philippe BERGER au 06.86.81.04.96 (en cas d'absence un répondeur est à votre disposition), ou par mail à edmiwh@wolfisheim.fr